

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre,  
Le 2 juillet à 20 heures 30,  
Le conseil municipal de la Commune d'AZAY-LE-BRÛLÉ,  
Dûment convoqué le 18 juin 2024,  
S'est réuni à la mairie sous la présidence de  
Monsieur Jean-François RENOUX, Maire.

Etaient présents : Louis-Marie MERCERON, Fabienne POUZET, Éric CUSEY,  
Virginie FAVIER, Pascal LEFEVRE, Sylvie MOREAU,  
Catherine PINEAU, Anne-Claire AUGEREAU, François GUILLOT,  
Éric CUSEY, Pierre ABRIAT, Karine VILLANNEAU et  
Bertrand QUINTARD

Nombre de conseillers  
Municipaux en exercice : 18  
Présents : 14  
Votants : 14  
(dont 0 mandat)

Absentes excusées : Christelle GIRAUD et Cécile THOMAS  
Absents : Thibault BONNANFANT et Stéphanie WANLIN GUERINEAU  
Secrétaire : Éric CUSEY

Affiché le 4 juillet 2024

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent  
délibérer conformément aux textes législatifs en vigueur.  
Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU SIEDS POUR L'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE À  
LA MAIRIE (délibération n° 2024-07-02)**

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Considérant l'augmentation du coût de l'électricité,  
Considérant que l'éclairage de la mairie ainsi que ses extérieurs peut être remplacé par  
des LED permettant une économie d'énergie, pour un coût de 4 267,90 € HT,  
Considérant que le SIEDS (Syndicat Intercommunal d'Electricité des Deux-Sèvres) peut  
apporter une aide au titre du programme d'action à gain rapide pour la rénovation  
énergétique des bâtiments publics de 70 % du montant du devis plafonné à 5 000 € HT,

Le conseil municipal, par un vote unanime, décide :

- De remplacer les éclairages de la mairie en led ainsi que les lampes extérieures et  
les projecteurs, pour un coût de 4 267,90 €, après avoir vérifier qu'une économie  
sera réellement réalisée,
- De solliciter l'aide du SIEDS au titre du programme d'action à gain rapide pour la  
rénovation énergétique des bâtiments publics,
- D'autoriser Monsieur le maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement, Monsieur  
Louis-Marie MERCERON, à signer tout document à intervenir concernant ce  
dossier, notamment la demande de subvention.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Le Maire,  
Jean-François RENOUX

Le secrétaire de séance,  
Éric CUSEY